

Participez à la lutte contre les changements climatiques!

Fonds d'action à la ferme pour le climat



Un soutien est disponible pour réduire vos émissions de gaz à effet de serre provenant des activités agricoles par le biais du programme du Fonds d'action à la ferme pour le climat.

Mise en contexte:

Ecocert Canada et la Canada Organic Trade Association (COTA) ont mis sur pied un **projet spécifique** pour les **fermes certifiées biologiques** dans le cadre du **programme Solutions agricole pour le climat** du gouvernement du Canada, dans le cadre du **Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC)**, mis en œuvre par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

L'objectif du **Fonds d'action à la ferme pour le climat** est d'aider les agriculteurs à adopter des **pratiques de gestion bénéfiques (PGB)** pour **stocker le carbone** et **réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)** dans trois domaines précis : la gestion de l'azote, l'utilisation de cultures de couverture et la rotation des pâturages.

Le programme vise à fournir aux agriculteurs canadiens un **soutien technique et financier** pour mettre en œuvre des actions à la ferme qui accéléreront l'effet des mesures de changement climatique sur les émissions nettes de GES.

RÉDUIRE VOTRE EMPREINTE CARBONE, C'EST
ÉGALEMENT SOUTENIR LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ

LES TROIS COMPOSANTES DU PROJET:

1. Soutien financier pour l'adoption et la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) pour la gestion de l'azote et/ou les cultures de couverture.
2. Formation aux activités d'engagement des agriculteurs et de transfert de connaissances.
3. Réalisation d'un inventaire des gaz à effet de serre des activités de production.



LES FERMES SÉLECTIONNÉES RECEVRONT:

- Un rapport de leurs émissions de gaz à effet de serre pour déterminer l'impact des PGB sur leurs émissions de GES.
- Formation sur mesure sur les pratiques de gestion bénéfiques pour les producteurs biologiques afin de réduire les émissions de GES.
- Compensation financière pour les activités approuvées jusqu'à 85% des coûts éligibles. Le financement maximal admissible est de 75 000 \$ par opération pour la durée du programme FAFC.
- Une invitation à des activités de transfert de connaissances, telles que des journées sur le terrain et des formations en ligne.



NOTRE CONTRIBUTION:

Dans le cadre du programme FAFC, Ecocert Canada s'est associé à COTA pour obtenir un financement afin d'aider les agriculteurs certifiés biologiques à adopter des PGB qui réduisent les émissions de GES grâce à des cultures de couverture et à la gestion de l'azote.

Dirigé par COTA, un comité de sélection assurera l'admission des fermes au programme, avec impartialité et respect des exigences du programme.

L'objectif de ce programme est que **la plupart des fonds servent d'aide financière directe aux agriculteurs**, pour accroître l'adoption et la mise en œuvre de PGB à la ferme.



DÉTAILS DU PROGRAMME

Le financement des dépenses admissibles est disponible pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion bénéfiques ou l'augmentation de la superficie sur laquelle les PGB sont mises en œuvre. L'attribution des fonds est basée sur le nombre d'hectares touchés par les PGB.

Afin d'atteindre les objectifs du programme, les fermes devraient demander l'avis d'un expert technique pour identifier les PGB qui seraient optimales pour leur ferme.



EXIGENCES DES FERMES SÉLECTIONNÉES:

- La ferme est tenue de verser une contribution minimale de 15 %, en espèces ou en nature.
- Le soutien direct total par ferme ne peut excéder 75 000 \$ pour l'ensemble du programme.
- Les fermes acceptent de ne pas recevoir de financement pour les mêmes PGB d'autres organisations qui distribuent des fonds dans le cadre du programme FAFC.
- Les PGB doivent être recommandées par un expert technique.
- Les exploitations agricoles doivent coopérer pour fournir les informations nécessaires aux rapports statistiques ou à des fins d'information.
- L'agriculteur doit être disponible pour une visite sur place.
- Les fermes doivent permettre à Ecocert de partager leurs informations avec COTA et Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- Les PGB doivent être une nouvelle pratique, une amélioration des pratiques actuelles ou une pratique actuelle mise en œuvre sur un terrain supplémentaire.
- Les réductions d'émissions de GES générées pendant la durée du projet ne peuvent être utilisées dans aucun programme de compensation actuel ou futur, à l'exception des programmes volontaires.

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ:

- Le demandeur doit être une personne morale.
- La ferme doit détenir un certificat biologique valide en vertu du Régime biologique du Canada (COR) émis par un organisme de certification accrédité par l'ACIA.
- Activité éligible : production de cultures en champs.
- Provinces éligibles : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse.

LES DEMANDES SERONT ÉVALUÉES SELON LES CRITÈRES SUIVANTS:

- Projet de la ferme et admissibilité au programme.
- La motivation et l'engagement de la ferme à adopter les PGB.
- Impacts potentiels des réductions de GES.
- 10 % du financement sera alloué aux groupes sous-représentés.

Les candidatures seront examinées par un comité impartial composé de représentants de COTA et d'Ecocert. Les demandes continueront d'être examinées jusqu'à ce que tous les fonds aient été alloués.

A PROPOS D'ECOCERT

Vers des pratiques durables

Ecocert Canada, filiale du groupe Ecocert, accompagne les acteurs dans la mise en place et la promotion de pratiques durables par des prestations de certification, de conseil et de formation.

Engagé depuis plus de 25 ans dans l'agriculture biologique, Ecocert est devenu la référence en matière de certification biologique au Canada.

Avec plus de 100 employés et ses 4 bureaux à travers le pays, Ecocert Canada offre un service de premier ordre en français et en anglais à plusieurs secteurs :



AGROALIMENTAIRE



TEXTILES



SOINS À
DOMICILE



SYLVICULTURE



COSMÉTIQUES

www.ecocert.com



Que défendons-nous?

Nous nous efforçons de permettre des processus de production qui respectent l'environnement, une meilleure gestion de l'énergie disponible et des ressources naturelles (eau, air, fertilité des sols), sont plus socialement responsables et ont une meilleure qualité et sécurité des produits. Tous ces éléments sont essentiels pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui afin de construire le monde de demain.

Nous travaillons en étroite collaboration avec vous pour développer des solutions sur mesure qui correspondent à vos objectifs et à vos valeurs.

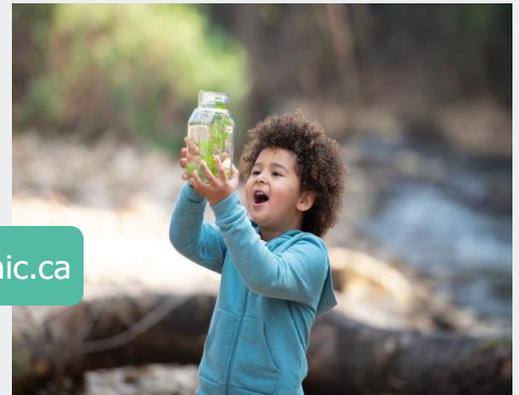
À PROPOS DE COTA

La Canada Organic Trade Association (COTA) est l'association de membres pour l'agriculture, l'aquaculture et les produits biologiques au Canada. Ses membres comprennent des producteurs, des transformateurs, des certificateurs, des associations d'agriculteurs, des distributeurs, des importateurs, des exportateurs, des consultants, des détaillants et tous les maillons de la chaîne de valeur biologique.

COTA encourage les agriculteurs à se convertir à des pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement.



www.canada-organic.ca



Avec l'expertise pour atteindre ces objectifs, COTA trace une voie claire pour les agriculteurs. Étant donné que le secteur biologique du Canada continue de croître, COTA croit qu'il est essentiel de développer et d'adopter des pratiques agricoles novatrices qui suivent les principes de l'agriculture biologique, non seulement pour développer le secteur biologique, mais aussi pour permettre à l'agriculture canadienne de relever les défis environnementaux de notre temps tout en contribuant à l'emploi et à la croissance économique.



PGB et COÛTS ELIGIBLES

GESTION DE L'AZOTE:

L'objectif de ces PGB est de réduire la volatilisation de l'oxyde nitreux, un puissant gaz à effet de serre, et de favoriser la fixation de l'azote. Cela augmente également la matière organique, créant ainsi un puits de carbone dans le sol.

PGB admissibles :

- Augmenter ou introduire les légumineuses dans la rotation des cultures.
- Améliorer les pratiques de gestion en termes d'épandage des matières fertilisantes

COÛTS ELIGIBLES	COÛTS NON ADMISSIBLES, LIMITES ET EXPLICATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Frais de planification, de conseil et autres coûts d'appui agronomique ; ➤ Coûts des analyses de sol et de la cartographie des sols ; ➤ Coûts des semences et de la plantation pour augmenter les légumineuses dans la rotation des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans le cas d'une transition vers une meilleure gestion du fumier, seules les activités qui améliorent l'incorporation du fumier dans le sol sont éligibles. L'injection est préférée; cependant, si l'équipement pour cela n'est pas disponible, d'autres méthodes d'incorporation dès que possible après l'application sont également éligibles ; ➤ La détermination des coûts d'utilisation de l'équipement et du carburant et de la main-d'œuvre associés requis pour l'application d'engrais supplémentaire doit être conforme aux tarifs locaux ; ➤ Les PGB appliquées à une zone agricole précise avant le programme ne sont pas admissibles. Notez, cependant, qu'une expansion d'une application de PGB sur une zone agricole où ces PGB n'ont pas été utilisées auparavant est admissible.

CULTURES DE COUVERTURE:

Les cultures de couverture admissibles sont définies comme les cultures qui ne seront pas récoltées ou détruites à l'automne et qui laisseront au moins 15 cm (6 pouces) de végétation pendant l'hiver.

COÛTS ELIGIBLES	COÛTS NON ADMISSIBLES, LIMITES ET EXPLICATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les coûts liés aux services fournis par les agronomes ou autres experts techniques; ➤ Les coûts des semences adaptées à la région. ➤ Les coûts de la plantation. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les coûts des cultures de couverture où la culture et le maintien des cultures de couverture intactes pendant l'hiver ne sont pas nouveaux et ont été une pratique courante utilisée par l'agriculteur ; ➤ Coûts liés à l'arrêt mécanique ou chimique de la culture de couverture ; ➤ Coûts liés au rajeunissement des fourrages, pâturages ou terres à foin existants; ➤ Les PGB appliquées à une zone agricole précise avant le programme ne sont pas admissibles. Notez, cependant, qu'une expansion d'une application de PGB sur une zone agricole où ces PGB n'ont pas été utilisées auparavant est admissible.

**COMMENT
S'INSCRIRE:**

Les demandes sont examinées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Contactez fafc@ecocert.com pour recevoir le dossier de candidature en ligne.



Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada